

Les Avocats au service des entreprises et des entrepreneurs !

Madame, Monsieur,

Vous êtes chef d'entreprise, commerçant, artisan ou profession libérale et la fin du confinement strict sera peut-être l'occasion de reprendre enfin votre activité.

La santé économique de votre entreprise a été mise à mal par cette crise exceptionnelle.

- Vous craignez pour la survie de votre entreprise ?
- Vos salariés ne veulent pas reprendre ?
- Votre situation personnelle ne vous permet plus d'assumer vos obligations ?
- Vos factures sont impayées ?
- Vous envisagez une restructuration ?

ATTENTION
Offre spéciale « sortie de confinement »
Valable jusqu'au 29 mai 2020 !

Pour évoquer ces questions et toutes celles que vous vous posez au terme de ce confinement, nous vous offrons une consultation d'orientation de 15 minutes avec un Avocat.

Pour en bénéficier gratuitement, il suffit de vous inscrire via l'adresse mail avocats.sosentreprises@gmail.com, en communiquant votre numéro de téléphone.

Une fois votre demande enregistrée un Avocat vous rappellera, dans les 48h, pour une consultation d'orientation de 15 minutes !

ATTENTION : Cette consultation a pour seule finalité de vous orienter vers les professionnels ou les dispositifs, pouvant répondre à vos différentes demandes. Il ne peut s'agir du traitement direct d'un éventuel dossier.

Ordre des Avocats – Barreau de Seine Saint Denis

Commission Entreprises – Maison de l'Avocat et du droit : 11/13 Rue de l'Indépendance – 93011 BOBIGNY CEDEX

Tél : 01.41.60.80.80 - Fax : 01.41.60.80.89

www.avocats-bobigny.com

www.cip-national.fr

www.reseau-avocats-entreprises-est-parisien.fr